

PIECE N°1 : AVIS D'APPEL D'OFFRES

Référence de publication : DAO-N°_02-COOPI_UNICEF_2026

1. Objet :

Le consortium COOPI, AED et AMAPV a reçu un financement de l'UNICEF et une partie des sommes accordées au titre de ce financement sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre des prestations en relation à cet appel d'offre. Aucune partie autre que COOPI- Cooperazione Internazionale ne peut tirer aucun droit de la subvention ni réclamer un quelconque bénéfice. En aucun cas et pour aucune raison que ce soit le bailleur des fonds recevra de demande d'indemnité ou de paiement soumise directement par le Titulaire.

2. Responsable de la procédure :

COOPI – Cooperazione Internazionale est une ONG (Organisation Non Gouvernementale) italienne, légalement reconnue, laïque et indépendante, fondée en 1965. Elle réalise des programmes de développement pour contribuer à la lutte contre la pauvreté et pour instaurer des processus de progrès économique et social dans les pays du Sud du monde, ainsi que des programmes d'urgence, où des guerres ou des calamités naturelles menacent gravement les personnes.

3. Consistance de la prestation :

Le présent appel d'offres vise la sélection d'un prestataire pour la location ponctuelle de véhicules avec chauffeur, facturée sur la base des jours effectivement prestés et validés par des fiches de pointage

4. Lieu d'exécution – Livraison des équipements

Zone d'intervention du projet UNICEF dans la région du Hodh El Chargui.

5. Délai d'exécution prévisionnelle

Le délai d'exécution du présent DAO sera un contrat-cadre de deux (2) ans renouvelables. Les prestations seront commandées par bons de commande et facturées sur la base des fiches de pointage validées par COOPI.

NB : Le prestataire supportera l'ensemble des charges : entretien, assurances, taxes, salaire et frais du chauffeur.

ECHEANCIER	DATE	HEURE GMT
Publication de l'appel d'offre	22/01/2026	
Date limite questions/réponses	17/02/2026	
Date limite de remise des offres	20/02/2026	12H00 GMT
Séance d'ouverture des offres (non publique)	24/02/2026	09H00 GMT
Notification de l'attribution du marché à l'attributaire	26/02/2026	
Signature du contrat par COOPI	27/02/2026	
Notification de la non- attribution du marché aux non retenus	27/02/2026	

5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel Global de la prestation : Budget disponible

6. Acquisition du Dossier d'Appel d'offres

Le dossier peut être téléchargé sur le lien ci-dessous :

<https://forms.gle/YVjWtwKJJRxJksvs9>

D'éventuelles demandes d'éclaircissement devront être transmises par écrit à l'adresse suivante :

log.mauritanie@coopi.org en mettant en copie pm.djigueni@coopi.org

7. Dépôt des offres :

Les offres complètes doivent être déposées au service Logistique des bureaux de COOPI à Nouakchott en Mauritanie, au bureau de Néma, au bureau de Bassikounou ou au bureau de Djigueni au plus tard le **20/02/2026 à 12h00 GMT.**

Toute offre parvenue après le terme fixé ci-dessus sera considérée invalide. Aucune offre régulièrement déposée ne peut être ni modifiée ni retirée.

8. Critères d'exclusion

COOPI exclura de la participation à l'appel d'offres les candidats qui se trouvent dans une des situations suivantes :

- a. Absence non-conformité d'une pièce administrative après l'ouverture des offres et 24 heures après notification aux soumissionnaires ;
- b. Pièces falsifiées ou fausse déclaration ;
- c. Note technique inférieure ou égale à 10 sur Trente (10/30) points ;
- d. Présence d'informations financières permettant de déterminer le montant de l'offre dans l'offre administrative ou technique.
- e. Être en banqueroute, avoir ses propres biens sous séquestres des tribunaux, être en procès contre les créanciers, avoir ses activités commerciales suspendues, être soumis à des procédures judiciaires relatives à de telles questions.
- f. Avoir été déclaré coupable d'un délit qui regarde sa propre conduite professionnelle.
- g. Avoir été condamné pour de graves négligences professionnelles.
- h. Avoir été condamné pour fraude, corruption, implication dans des organisations criminelles ou dans d'autres activités illégales.
- i. Avoir violé les conditions et les obligations contractuelles lors de précédentes procédures d'adjudication.